

[Groupe de Travail sur la Culture]

Rapport présenté au Bureau Exécutif de CGLU 9 juin 2005, Pékin, Chine

Rapporteur : Joan Clos, Maire de Barcelone, Espagne



La culture est devenue un sujet indispensable pour le développement des villes et les gouvernements locaux. La culture est aujourd'hui au centre des stratégies urbaines, tant par sa vocation essentielle pour approfondir dans les droits de l'homme, modeler la société de la connaissance et améliorer la qualité de vie de toutes les personnes, que par sa contribution à la création d'emploi, la régénération urbaine ou l'inclusion sociale. La culture, aussi, constitue un des défis de l'actuelle mondialisation. Le dialogue interculturel et la promotion de la diversité culturelle font partie des plus grands défis de l'humanité. Ainsi, les programmes de coopération internationale et développement consacrent une croissante attention au patrimoine, aux arts et aux industries culturelles.

L'Agenda 21 de la culture est le premier document à vocation mondiale qui établit les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux pour le développement culturel. Le 7 octobre 2004, le Bureau Exécutif de CGLU avait adopté l'Agenda 21 de la culture comme document de référence des programmes culturels. Pendant la période Octobre 2004 – Juin 2005, plusieurs représentants de pouvoirs locaux et associations nationales de pouvoirs locaux ont contribué à donner forme au Programme 2005-2007 du Groupe de Travail sur la Culture de CGLU. Le Programme 2005-2007 a été préparé, aussi, en étroite coordination avec la Secrétaire Mondiale de Cités et Gouvernements Locaux Unis

Le Groupe de Travail sur la Culture de CGLU se configure comme le point de rencontre des villes et des gouvernements locaux qui situent la culture au coeur de leur processus de développement. Les travaux du Groupe de Travail devraient permettre de renforcer la coopération entre pouvoirs locaux de différentes régions du monde dans le domaine de la culture.

L'objectif central du Groupe de Travail est : « Promouvoir le rôle de la culture comme une dimension centrale des politiques locales, par la diffusion et l'implémentation de l'Agenda 21 de la culture » et il se décline en quatre objectifs spécifiques : (1) Développer le cadre politique des villes et gouvernements locaux, (2) Guider le développement et l'implémentation des services aux villes, (3) Développer des partenariats institutionnels dans le domaine de la culture, et (4) Promouvoir la recherche et le développement dans le domaine de la culture.

